



LE BÂTISSEUR

Décembre 2013

BULLETIN PUBLIÉ PAR LA CSN-CONSTRUCTION DEPUIS 1966



RÉFÉRENCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La CSN-Construction sera vigilante



UNE INITIATIVE OUTAOUAISE

Bâtitisseur d'un jour



Les 8 et 9 juin dernier se tenait à Gatineau l'événement Bâtitisseur d'un jour. Devenu un rendez-vous annuel, il propose depuis 2009 aux jeunes Gatinois de s'initier aux métiers de la construction en leur faisant connaître les différentes facettes de notre secteur d'activité.

C'est dans le but de valoriser les jeunes et les adultes qui possèdent des habiletés manuelles, en leur permettant l'espace d'un moment d'explorer différents métiers de la construction, que Bâtitisseur d'un jour a été mis sur pied. Les organisateurs ont voulu,

pour atteindre cet objectif, utiliser l'approche la plus concrète possible. C'est ainsi qu'en toute sécurité, jeunes et adultes ont accès aux mini-pelles, aux mini-chargeurs et aux pelles rétrocaveuses. De même, ils peuvent tester leurs habiletés aux ateliers des métiers, tels que plombier, électricien, charpentier-menuisier, briqueteur et bien d'autres.

L'édition 2014 sera assortie d'une compétition d'envergure provinciale qui couronnera les meilleurs ouvriers briqueteurs, menuisiers, opérateurs de machinerie lourde du Québec. ■

PERSPECTIVES

Baisse des heures en vue

Après 16 années de croissance quasi continue, qui ont porté le volume de travail à un record de 165 millions d'heures enregistrées en 2012, l'année 2013 a marqué un premier repli annuel dans l'industrie de la construction, peut-on lire dans le document *Perspectives 2013-2016 des métiers et occupations de la construction pour l'ensemble du Québec*, disponible sur le site Web de la CCQ.

Toujours selon cette analyse, tout indique que le volume de travail continuera de régresser quelque peu, s'approchant de 150 millions d'heures travaillées en 2016. Il faut toutefois souligner qu'en 40 ans, un tel volume de travail n'a été dépassé que 4 fois. ■



PHOTOS : MICHEL GIROUX

Une première

Au printemps, Emmanuelle-Cynthia Foisy a été élue présidente du syndicat régional des Laurentides. Elle est la première femme à occuper cette fonction dans l'histoire de la CSN-Construction. Elle est ici accompagnée du président de la CSN-Construction.



Suivez-nous sur Facebook!

Cliquez J'AIME sur la page www.facebook.com/csnconstruction



MICHEL GIRoux

Le mot du président

Pierre BRASSARD
CSN-CONSTRUCTION

Garder le cap sur nos orientations et notre mission

L'année 2013 aura mis fin au placement syndical tel que nous l'avons connu. Elle aura vu naître en septembre de nouvelles dispositions en matière de référence de la main-d'œuvre, qui, nous le souhaitons, mettront fin à la discrimination et à l'intimidation dans l'industrie de la construction.

Il serait prématuré à ce moment-ci de porter un jugement sur ce nouveau système de référence de main-d'œuvre. Mais nous croyons que la fin du placement syndical tel qu'il était auparavant par rapport à la nouvelle façon de faire en matière de référence de la main-d'œuvre est un premier pas dans la bonne direction.

Presque un an s'est déjà écoulé depuis notre dernier congrès qui avait comme thème : *Fidèle à mes valeurs. Solidarité, Respect, Justice, Dignité et Équité*. Les recommandations votées par les délégué-es ont fait du chemin depuis. Évidemment, le respect des droits des travailleuses et des travailleurs est toujours au cœur de nos préoccupations et nous y voyons au quotidien. Faciliter l'accès à l'industrie de la construction pour certains groupes cibles tels que les femmes, les Autochtones et les immigrants faisait partie de nos propositions de congrès et sachez que la CSN-Construction est très active dans ces dossiers.

Je ne peux passer sous silence ce qui se passe à la commission Charbonneau, qui enquête entre autres sur la corruption dans l'industrie de la construction. Sans porter de jugement sur qui que ce soit, il ne faut tout de même pas banaliser ce qui s'y passe, car malheureusement cela donne mauvaise presse à toutes les organisations syndicales représentant ce secteur d'activité. Les syndicats ne sont pas tous pareils. Pour éviter des situations en lien avec la collusion et la corruption, la CSN-Construction a des règles d'éthique claires.

Il faut que le syndicalisme garde le cap sur sa mission première, soit l'amélioration des conditions de travail de ses membres, la défense de leurs droits sur le plan de la santé et de la sécurité, de leur convention collective et de toutes autres lois applicables. L'intégration plutôt que l'exclusion des travailleuses et des travailleurs doit faire partie de nos préoccupations. Le syndicalisme doit permettre à tous de travailler dans le respect, l'équité, la justice et la dignité.

Négociation

L'Alliance syndicale a repris ses travaux de négociation dans le secteur institutionnel-commercial et industriel (IC-I) dans le but d'en arriver à une entente négociée. Rappelons que la loi spéciale que nous a imposée le gouvernement renouvelle la convention de ce secteur jusqu'au 30 juin 2014. Nous mettrons tout en œuvre pour conclure une entente satisfaisante pour les travailleuses et les travailleurs.

Finalement, même si la CCQ nous annonce une baisse des heures travaillées pour 2014, le nombre de celles projetées demeure tout de même bien plus élevé que par le passé. Rappelons-nous qu'au début des années 1990, leur nombre avait chuté en bas de 70 millions d'heures déclarées.

L'année 2014 sera encore remplie de défis, mais nous sommes convaincus que tous ensemble nous saurons les relever.

Nos meilleurs vœux

Au nom de l'équipe des salarié-es, des syndicats régionaux et du comité exécutif de la CSN-Construction, je vous souhaite un joyeux temps des fêtes et une bonne année 2014. ■

RÉFÉRENCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La CSN–Construction sera vigilante

Par **Roger Deslauriers**

Photo : **Alain Chagnon**

Les 40 dernières années, concernant l'encadrement de la gestion de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction au Québec, ont été marquées par de multiples interventions législatives. Du système des permis de travail adopté en 1972 à celui des certificats de compétence entré en vigueur en 1987 en passant par les certificats de classification en 1978, les gouvernements successifs ont tenté de régler, chacun à sa façon, cette épineuse question. Dernière en date, la loi 30 introduit un nouveau modèle. Saura-t-il répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs, amener plus d'équité pour tout le monde ? Une première évaluation : rencontre avec François Lessard, coordonnateur de la CSN–Construction.

Même si environ 85 % des travailleurs de la construction ne sont pratiquement pas concernés par la référence de la main-d'œuvre, il reste que 15 % d'entre eux, soit 25 000 travailleurs, ont besoin d'être appuyés solidement dans leur démarche de recherche d'emploi. « On a le devoir de réussir avec les moyens que la nouvelle loi nous donne. Pour y arriver, nous utiliserons tous les outils qu'elle met à notre disposition. En plus, on va devoir être créatifs dans notre façon de faire, on adaptera les services qu'on donne aux membres. Notre équipe en est consciente et prête à mettre les bouchées doubles », indique François Lessard.

S'il admet d'emblée que les syndicats ont des devoirs à remplir, le coordonnateur de la CSN–Construction n'est pas naïf quant au comportement que d'autres acteurs de l'industrie devront adopter. « Les employeurs

qui ont tant réclamé une nouvelle loi pour récupérer leur droit de gérance, pour ne plus être soumis au chantage, aux pressions et aux exigences excessives de certaines organisations devront montrer de la cohérence. On en voit déjà certains qui sont tentés de reprendre les vieilles méthodes, qu'ils ont pourtant eux-mêmes durement critiquées », déplore-t-il.

La Commission de la construction du Québec (CCQ) a été placée au cœur du processus de réaménagement de la référence de main-d'œuvre. Pour François Lessard, son rôle sera donc essentiel pour asseoir la crédibilité des nouvelles procédures. « La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 9 septembre, il est certainement trop tôt pour juger de la qualité du travail et donc de l'efficacité de la CCQ pour ce qui est de la référence des travailleurs. La Commission est encore en période de rodage. Mais elle devra montrer rapidement sa capacité de gérer efficacement les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi. Pour le moment, on croit qu'il faut donner la chance au coureur et nous sommes en mode soutien de la CCQ. Nous lui donnons toute notre collaboration pour qu'elle parvienne aux résultats que la loi lui a fixés. »

À partir de maintenant, l'industrie fonctionnera à livre ouvert en matière de gestion et de référence de main-d'œuvre, c'est ce qu'assurait Diane Lemieux, PDG de la CCQ, au jour 1 de l'application de la nouvelle réglementation. La CSN–Construction n'en demande pas plus, mais elle n'en voudra pas moins. ■







Aidez-nous à vous aider

Le nouveau service de référence de main-d'œuvre de la CCQ est en vigueur depuis le 9 septembre dernier. C'est pourquoi la CSN-Construction a modifié son système de gestion de sa liste des membres. Avec cette nouvelle façon de faire, nous voulons atteindre le plus haut niveau d'efficacité possible en matière de référence de main-d'œuvre pour que nos membres bénéficient des emplois auxquels ils ont droit.

Par **l'équipe des salarié-es et le comité exécutif**

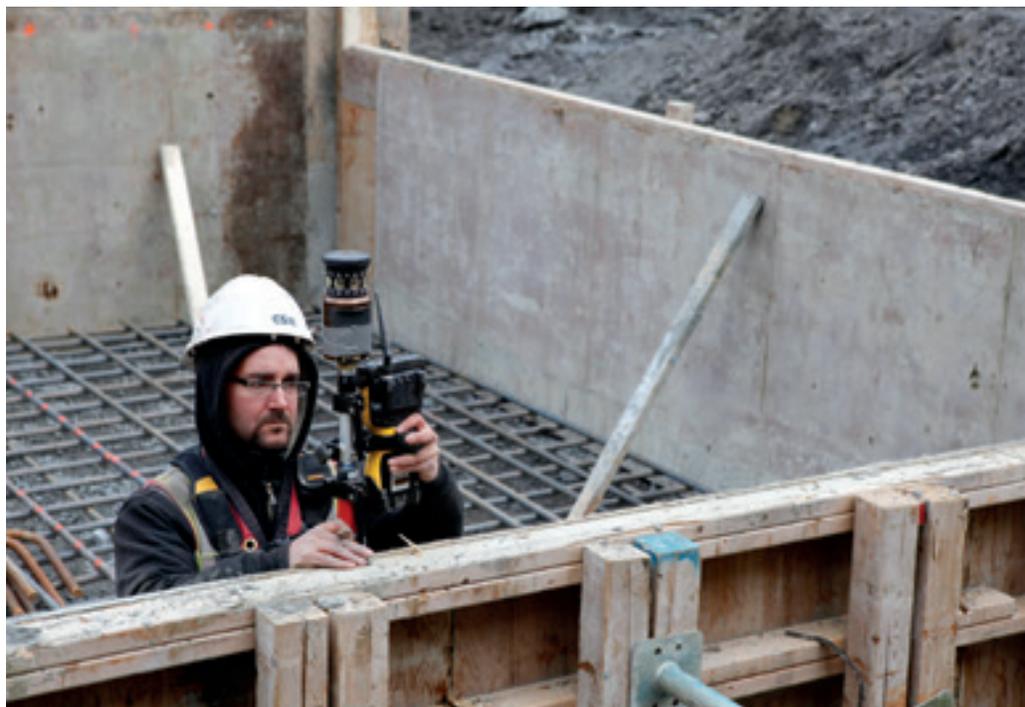
Photos : **Alain Chagnon**

Pour que ce système fonctionne bien, votre participation est essentielle. En plus de vous demander de tenir à jour votre disponibilité auprès de la CCQ, nous vous prions de le faire auprès de la CSN-Construction. Pourquoi ? Pour augmenter vos chances d'obtenir un emploi, et ce, le plus rapidement possible.

Il sera primordial que votre disponibilité soit mise à jour régulièrement auprès de la CSN-Construction. Ainsi, lorsqu'il y aura un changement dans votre statut d'emploi (disponible ou non disponible), vous devrez, le plus tôt possible, mettre à jour votre statut selon que vous devenez disponible ou que vous ne l'êtes plus. C'est à vous et à vos confrères de travail que profitera un système fiable. Nous vous invitons donc à lire ce qui suit pour être en mesure de connaître les règles à suivre pour inscrire votre disponibilité auprès de la CSN-Construction.

Une liste fiable pour les travailleurs et crédible pour les employeurs

Lorsque vous devenez disponible à l'emploi, vous devez inscrire votre disponibilité et renouveler votre inscription tous les 30 jours. Si vous oubliez de renouveler votre disponibilité au terme de cette période de 30 jours, notre système de gestion de la liste des membres maintiendra votre disponibilité pour une période maximale de 60 jours suivant la dernière inscription de disponibilité. Au-delà de cette période, vous serez considéré comme non disponible.



Ainsi, lorsqu'il y aura référence de nos membres aux entreprises, nos listes reproduiront le plus fidèlement possible l'état de votre disponibilité. Les entreprises qui utiliseront notre liste pour la recherche de main-d'œuvre pourront ainsi communiquer avec des travailleuses et des travailleurs réellement disponibles. Il s'agit d'une bonne façon de leur démontrer qu'ils ont intérêt à utiliser les listes soumises par la CSN-Construction.

De plus, comme vous le savez, nous devons respecter un ratio quant au nombre de per-

sonnes que nous pouvons référer. Il serait donc injuste que les noms de travailleurs en emploi y apparaissent au détriment de ceux qui sont en situation de chômage. Une liste fiable, sur laquelle seuls les noms des travailleurs réellement disponibles apparaîtront, donnera une meilleure chance au plus grand nombre d'obtenir du travail.

Un coup de téléphone ou un clic Internet

À cet effet, un numéro de téléphone est mis à votre disposition afin que vous puissiez faire





vos modifications facilement. Ce numéro est le **1 888 598-2044**. Vous devez entrer votre numéro d'assurance sociale et votre date de naissance. Par la suite, vous devez choisir entre les deux options suivantes : disponible à l'emploi ou non disponible à l'emploi.

Vous pourrez également inscrire votre disponibilité sur notre site Internet au www.csnconstruction.qc.ca/disponible.

Cette nouvelle façon de faire sera en vigueur à la CSN–Construction à compter du 1^{er} février 2014. Votre collaboration est importante pour le bon fonctionnement de cette nouvelle procédure et nous vous en remercions à l'avance.

Autres informations pertinentes

Lorsqu'un travailleur ayant une adresse courriel sera référé à une entreprise par notre système de gestion de la liste des membres, il recevra, simultanément à l'envoi de notre liste de travailleurs référés, un courriel lui indiquant qu'il a été référé à ladite entreprise. Ce courriel lui indiquera le nom de la personne responsable de l'embauche. Le travailleur pourra, s'il le veut, communiquer avec cette personne afin de lui démontrer son intérêt pour l'emploi et peut-être ainsi augmenter ses chances d'être embauché.

Les chantiers de votre région

De plus, ceux d'entre vous qui nous fourniront une adresse courriel recevront deux fois par semaine *L'info-chantier* qui indiquera quels chantiers sont sur le point de démarrer dans leur région. Encore là, vous aurez les coordonnées des entrepreneurs pour les contacter.

Nous vous rappelons qu'il est important de mettre à jour votre disponibilité auprès de la CCQ, car cette dernière soumet elle aussi une liste de travailleuses et de travailleurs pour chaque demande de main-d'œuvre qu'elle reçoit.

Nous vous serions également reconnaissants, si vous êtes embauché avec l'aide du système de référence de main-d'œuvre de la CCQ, de nous en informer. Cela nous permettra de maintenir nos informations à jour pour vous assurer le meilleur service possible.

Évidemment, nous vous invitons aussi à nous contacter à nos bureaux, où nos représentants et nos représentantes se feront un plaisir de vous donner tous les services appropriés. ■

On construit sur du solide !



NORMAND BLOUIN

Par **Karyne Prigent**

Secrétaire générale et responsable de la condition féminine

La Commission de la construction du Québec (CCQ) a commencé ses consultations sur le nouveau programme d'accès à l'égalité et, évidemment, la CSN-Construction y participe. De plus, à l'aide de la Coalition québécoise pour les femmes dans l'industrie de la construction, avec laquelle nous sommes partenaires, nous travaillons activement avec la CCQ à la prochaine mise en place de ce programme.

Un grand pas

Lors de la dernière négociation, la CSN-Construction a fortement insisté pour l'intégration d'une clause sur la conciliation travail-famille dans la convention collective. Malgré les réticences, nous avons réussi à la faire accepter dans les priorités de l'Alliance et à l'acheminer aux tables de négociation. Cette clause a finalement été obtenue dans le secteur résidentiel. C'est une première dans

l'histoire de l'industrie de la construction. Un grand pas vient d'être franchi.

Une autre bonne nouvelle, au printemps dernier, une femme a été élue à la présidence d'un syndicat régional, ce qui constitue une première dans l'histoire de la CSN-Construction.

tion. Il s'agit d'Emmanuelle-Cynthia Foisy qui a été élue dans la région des Laurentides. Nous la félicitons et nous lui souhaitons un bon mandat.

Une belle activité a eu lieu à Gatineau en juin dernier : Bâtisseur d'un jour. Il s'agit d'un événement qui permet aux enfants, aux adolescentes et aux adolescents de mieux connaître les métiers dans l'industrie de la construction. Tout nouveau de cette année, une section femmes a été aménagée dans le kiosque de la CSN-Construction. Cinq travailleuses ont ainsi permis à des jeunes d'utiliser de façon concrète les outils reliés à leurs métiers. Ce fut un énorme succès ! Le kiosque fut très achalandé et les enfants ont adoré. Par le fait même, nous pouvions combattre les préjugés envers les femmes dans l'industrie et démontrer à tous que tous les métiers sont accessibles autant aux femmes qu'aux hommes.

En terminant, je désire vous souhaiter à toutes d'excellentes vacances.

Profitez-en pour vous reposer et gâtez-vous ! ■

Elles sont prêtes et vous ?

Le comité de la condition féminine de la CSN-Construction mène une campagne pour changer les mentalités concernant le travail des femmes dans l'industrie.

Elles performant, sont compétentes et dignes de confiance, un bon complément à votre équipe. Une meilleure collaboration, un plus grand respect et de la communication sont remarqués lorsqu'elles en font partie.

Cessez de les sous-estimer et apprenez à les intégrer.

Accepter les différences peut changer les tendances !

Le Québec a le plus faible taux de femmes dans l'industrie de la construction, soit 1,3 %. Il est temps de prouver à tous que nous savons évoluer.

Le physique n'est pas garant de la performance, mais bien la volonté d'y arriver. Au même titre que n'importe quel autre collègue, elles font leur part, sont qualifiées, ont de l'endurance et de nombreuses aptitudes.

FORMATION

Compétences et chances d'employabilité

Par **Karyne Prigent**
secrétaire générale

Les inscriptions pour les activités de perfectionnement de l'industrie de la construction sont déjà commencées. Nous désirons, aujourd'hui, vous rappeler l'importance de suivre des formations. Cela augmente vos compétences et vos chances d'employabilité et vous avantagera définitivement, puisque ces formations feront de vous une travailleuse ou un travailleur recherché.

De plus, avec le nouveau service de référence de la main-d'œuvre, c'est un atout de plus à votre dossier. Une panoplie de cours s'offrent à vous, quels que soient votre métier, votre occupation ou vos champs d'intérêt.

Les apprentis autant que les compagnons ont avantage à suivre ces formations : nouvelles normes environnementales, spécialisations, nouveaux matériaux ou nouvelles méthodes de travail, etc. Nous vous rappelons que les travailleurs soumis à l'article 7 doivent obligatoirement suivre des cours sous peine de perdre leurs cartes de compétence.

L'ensemble de ces formations est sans frais, car le financement est assuré par le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, auquel les employeurs cotisent 0,20 \$ par heure travaillée.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire aux différentes formations sur le site Internet de la CCQ au www.ccq.org ou en téléphonant au 1 888 902-2222.

Nous vous invitons également à visiter le fiersetcompetents.com. Vous y trouverez le répertoire complet des activités de perfectionnement ainsi que plusieurs informations utiles. Alors, n'hésitez pas et inscrivez-vous rapidement afin de vous assurer une place dans la ou les formations qui vous intéressent. ■



**ILS SONT BONS.
ILS FONT CE QU'ILS AIMENT.
L'AVENIR LEUR SOURIT.**

**FIERS
ET
COMPÉTENTS**

**LE PERFECTIONNEMENT A CHANGÉ LEUR VIE.
FIERSETCOMPETENTS.COM**

UNE INITIATIVE DE L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION PRODUITE PAR
LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

Bilan et perspectives

La CSN a tenu les 5 et 6 novembre, à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, son édition 2013 du Bilan et perspectives en santé et en sécurité du travail. Le sujet abordé à ce colloque était la diversité et il avait pour thème : *Ne laissons tomber personne.*

Par **André Fecteau**
Vice-président

Lors de cette rencontre, nous avons présenté les objectifs que nous poursuivons sur le plan de la prévention en santé et en sécurité au travail dans l'industrie de la construction. La modernisation du Code de sécurité pour les travaux de construction et l'importance du représentant syndical en prévention sur les chantiers ont notamment fait l'objet de bons échanges entre les participantes et les participants. Il y a aussi été question de la conciliation travail-famille et des difficultés vécues par les femmes sur les chantiers.

L'expertise en santé et en sécurité du travail de chaque fédération de la CSN a été mise à contribution dans le débat et ce colloque fut profitable pour toutes et tous.

Semaine nationale de la CSN

La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail s'est tenue cette année du 20 au 26 octobre. Lors de cet événement, le comité exécutif de la CSN en collaboration avec les fédérations, les conseils centraux et les syndicats régionaux ont visité certains chantiers de construction dans la région de l'Outaouais ainsi que dans celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ils y ont rencontré des travailleuses et des travailleurs de l'industrie afin de les sensibiliser sur l'importance de la prévention des accidents et des maladies professionnelles au travail.

Grands Prix de la CSST

Le 24 octobre avaient lieu les Grands prix santé et sécurité au travail de la CSST pour la région de Montréal. Le grand chantier de construction du CUSM y était en nomination. Malheureusement, l'équipe du CUSM en



Serge Dionne, représentant syndical en prévention au CUSM

santé et en sécurité au travail, composée notamment d'un représentant syndical à la prévention de la CSN-Construction, n'a pas été couronnée lors de cette soirée. Nous tenons à féliciter les lauréats ainsi que l'équipe du CUSM pour sa nomination, ce n'est pas rien ! La finale des Grands Prix se tiendra au printemps 2014 à Québec.

Le réseau des Intermédiaires a 20 ans

Créé en 1992, le réseau des Intermédiaires, qui vient en aide aux travailleuses et aux travailleurs de la construction ayant un problème de dépendance, a franchi le cap de ses 20 ans.

Récemment, pour célébrer cet événement a eu lieu le Gala 20^e anniversaire du réseau

des Intermédiaires, une soirée tout en lumière et en humour, en divertissement et en danse pour les intermédiaires, leurs conjointes et leurs conjoints. On y a souligné les étapes franchies au cours de ces deux décennies et honoré les membres qui comptent 5, 10, 15 ou 20 ans à titre d'intermédiaire.

Une formation sur la rechute et le retour au travail après une thérapie y a aussi été offerte. Deux conférencières nous ont proposé des moyens d'aider et de soutenir les personnes qui vivent cette transition et les difficultés qu'elle implique. En après-midi, une conférence multimédia, *Un tour du monde et un récit humain*, donnée par M. Bernard Voyer, explorateur et conférencier, a capté l'intérêt des intermédiaires et les a motivés à persévérer dans leur engagement. ■

Le respect des autres et de soi, une question d'équilibre !

Une bonne dynamique d'équipe diminue le stress, augmente la performance et réduit les risques d'accident. Le respect des différences de chacun nous fait découvrir des aptitudes diversifiées et des personnalités complémentaires, ce qui rend l'équipe plus performante.

Par **Karyne Prigent**

Photos : **Alain Chagnon**

Chacun apporte à l'autre ses idées, ses expériences et son savoir-faire. En s'aidant mutuellement lorsque nécessaire, on diminue les risques d'accident et, au bout du compte, on sauve du temps et de l'argent à notre employeur. Cependant, combien de travailleurs peuvent dire qu'ils n'ont jamais ressenti de pression ? Pression face à la sécurité d'emploi, à la performance à réaliser, à un travail dangereux à effectuer, aux exigences de celui-ci ou à la charge de travail, de même qu'aux problèmes familiaux à gérer. Combien d'entre nous peuvent dire que leur corps et leur esprit sont toujours prêts ? Qui n'a pas vécu la fatigue, la maladie, les douleurs, l'angoisse, la tristesse ou simplement un « trop-plein ».

Une des causes de ces souffrances est le harcèlement psychologique au travail. Arrêtons-nous un instant pour y réfléchir ! Le harcèlement peut prendre plusieurs formes, et elles sont toutes aussi nocives les unes que les autres.

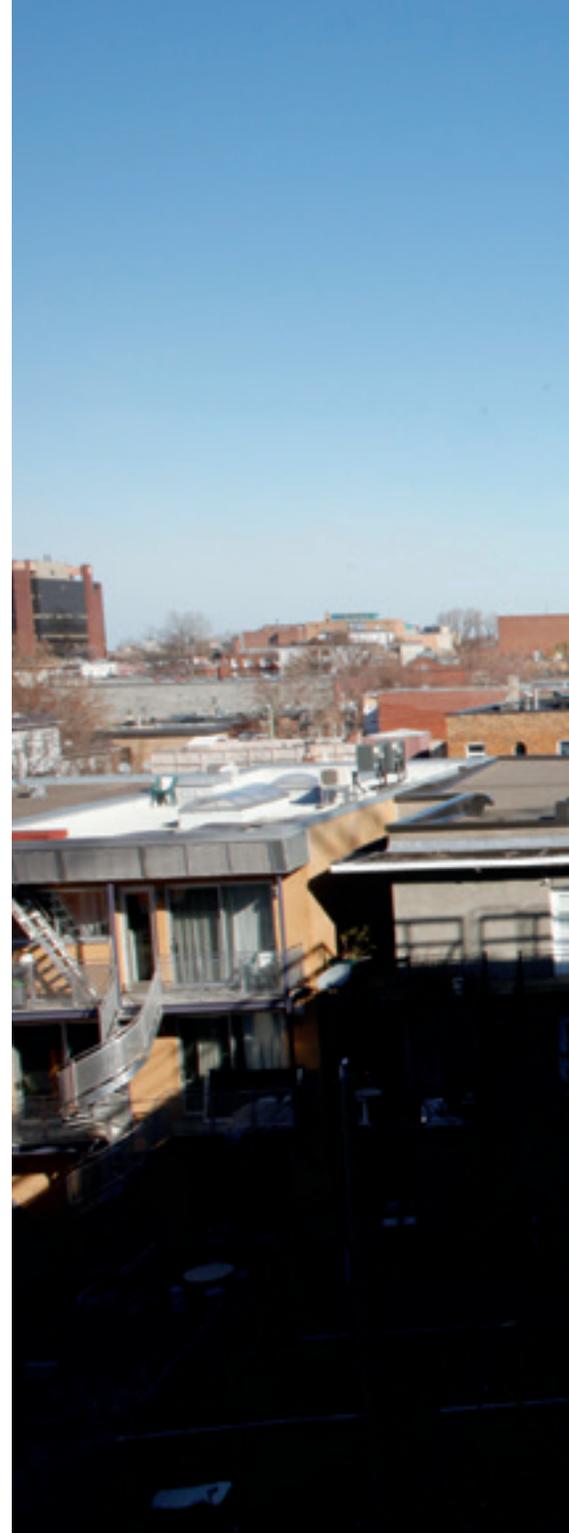
L'industrie de la construction n'en est pas à l'abri.

Les conséquences du harcèlement psychologique au travail sont nombreuses et insidieuses. Elles sont souvent niées ou banalisées et la personne harcelée n'est pas la seule à les subir. Les témoins, leurs proches et l'ensemble de l'organisation en souffrent également.

Le harcèlement peut se manifester de différentes façons. Il peut s'agir :

- D'empêcher une personne de s'exprimer, l'interrompre sans cesse, lui interdire de parler aux autres ;
- D'isoler la personne, ne plus lui adresser la parole en public, ne plus lui parler du tout, nier sa présence, l'éloigner, empêcher les autres de lui adresser la parole ;
- De déconsidérer la personne, répandre des rumeurs à son sujet, la ridiculiser, l'humilier, l'injurier, la harceler sexuellement ;
- De discréditer la personne, l'obliger à effectuer des tâches dévalorisantes ou inférieures à ses compétences, lui imputer des fautes professionnelles, la dénigrer devant les autres ;
- De la menacer, hurler, briser ses biens ;
- De déstabiliser la personne : se moquer de ses convictions, de ses goûts, de ses points faibles, de son orientation sexuelle, mettre en doute ses capacités de jugement et de décision ou faire des allusions désobligeantes.

« Poussé à l'extrême, ce comportement peut entraîner des conséquences dévastatrices. La victime peut en effet en venir à éprouver de l'anxiété, des sentiments dépressifs, des problèmes d'alcoolisme et même parfois souffrir d'un choc post-traumatique¹. »



Pour l'entreprise, les conséquences sont multiples et plus la situation perdure dans le temps, plus elle risque de s'étendre à d'autres dimensions de l'organisation.

En voici quelques exemples :

- perte de productivité ;
- augmentation du risque d'erreurs ;
- perte d'intérêt et d'engagement des employés à l'égard du travail ;
- augmentation de l'absentéisme ;
- risque de violence ;
- coûts légaux.



Le rétablissement rapide d'un climat de travail sain est donc bénéfique pour l'employeur ainsi que pour toute l'équipe.

Obligation de l'employeur

L'employeur est obligé de fournir à ses salariés un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. Le travailleur a droit à des conditions de travail qui respectent sa santé, sa sécurité et son intégrité physique.

Finalement, il est sans doute beaucoup plus avantageux de prévenir que de guérir.

Conditions favorisant le harcèlement

- L'agressivité est le mode de communication privilégié. Il faut reconnaître que le langage utilisé sur les chantiers est souvent plus cru et direct que celui utilisé en dehors du travail.
- La performance passe avant tout. La concurrence est féroce entre les employés. Sur certains chantiers, dans certaines équipes de travail, la pression est forte pour maintenir son emploi.
- Le harcèlement est toléré. Qui n'a pas entendu une histoire au sujet d'un ou de plusieurs travailleurs qui ont été refusés ou exclus d'un chantier pour un motif autre que la compétence ou le besoin réel de main-d'œuvre ?





« Une seule conduite grave peut constituer du harcèlement psychologique si elle a les mêmes conséquences et si elle produit un effet nocif continu sur le salarié (...) » — Loi sur les normes du travail

L'employeur peut déclarer ouvertement dès l'embauche que la violence et le harcèlement sont inacceptables et interdits. Il peut également se renseigner de temps en temps sur l'ambiance générale dans l'équipe. Il pourra alors intervenir rapidement si jamais une telle situation se présente. Quoi de mieux qu'une équipe de travail heureuse et productive !

Exemple de harcèlement psychologique

Stéphane est apprenti 1^{re} année, il travaille depuis peu pour un nouvel employeur. Le contremaître sur le chantier lui crie après, l'injure et l'insulte à répétition, et ce, devant ses collègues. De plus, il ne lui donne aucune explication sur les travaux à faire.

Il le menace continuellement de le renvoyer, le traite d'incompétent, d'innocent, de sans-dessein, lui dit de se grouiller le « derrière » et qu'il ne fera pas long feu...

La discrimination

On peut le constater facilement, la discrimination nuit aux personnes qui en sont victimes. Des gens se voient refuser un emploi ou une promotion tout simplement parce qu'ils appartiennent au mauvais groupe d'âge ou au mauvais sexe, qu'ils ont telle couleur de peau ou qu'ils viennent de tel pays².

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec affirme le droit à l'égalité pour tous.

Les préjugés sont malheureusement nombreux et tenaces. C'est une responsabilité collective et non individuelle de faire en sorte que les tabous tombent. Il est impensable et inacceptable qu'il en soit encore ainsi en 2013. Chacun doit collaborer pour que la situation change. La compétence n'a pas de couleur, de sexe ou d'orientation sexuelle. Tout le monde sans exception devrait avoir minimalement la chance de le prouver.

Dans presque tous les secteurs, les choses évoluent, pourquoi pas dans le nôtre ? On entend souvent que l'industrie de la construction est un monde à part... C'est aussi ce que l'on disait pour les policiers, les chauffeurs d'autobus et l'armée. Pourtant, aujourd'hui, les femmes et les communautés ethniques y sont bien présentes. La diversité contribue à développer des aptitudes complémentaires, de nouvelles méthodes de travail, souvent

plus sécuritaires, un plus grand respect entre les individus et aide à combler la pénurie de main-d'œuvre.

Travaillons ensemble à faire en sorte que ces préjugés tombent et soyons fiers d'être ouverts à créer des équipes performantes et diversifiées. ■

1. http://www.irsst.qc.ca/media/documents/fr/prev/v20_01/34-37.pdf.
2. Commission canadienne des droits de la personne.

Exemple de discrimination

Marie-Josée est menuisière, apprentie 3^e année. Elle se rend sur un chantier pour demander du travail. L'employeur lui répond que le travail est trop difficile pour une femme, qu'il en a déjà embauché une et que ça n'a pas fonctionné...

Marie-Josée lui dit qu'elle est capable de faire le travail et lui demande d'au moins lui donner la chance de le prouver. L'employeur lui répond qu'elle va se blesser et retarder le reste de l'équipe...

BÂTIS DROITS

Point des nouvelles syndicales dans l'industrie, le droit au travail partout, pour tous!

www.csnconstruction.qc.ca



30 avril 2013

1er mai: Bonne fête internationale des travailleuses et des travailleurs!

Le 1er mai 1885, des ouvriers de Chicago font la grève pour diminuer la journée de travail à 8 heures. Depuis lors, la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs est célébrée partout dans le monde et symbolise le courage et la détermination d'hommes et de femmes qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail et de vie. La CSN-Construction leur souhaite bonne fête!

[En lire plus](#)



30 avril 2013

Négociation 2013: L'absence de mesures rétroactives appauvrit les travailleuses et les travailleurs de la construction

Les conventions collectives s'appliquant aux travailleuses et aux travailleurs de la construction du Québec viennent à échéance, aujourd'hui, le 30 avril 2013. L'Alliance

syndicale, qui représente tous les syndicats de la construction, condamne l'interdiction d'inclure des mesures rétroactives dans les conventions collectives.

[En lire plus](#)



29 avril 2013

50 000 personnes disent NON à la réforme de l'assurance-emploi

La manifestation du samedi 27 avril a été une réussite et démontre qu'au Québec, c'est NON au raccourci de l'assurance-emploi. Voir des photos de la manifestation et

participer à la discussion en ligne.



28 avril 2013

Chantal Gauthier, directrice générale de la CCOQ

Dans une entrevue qu'elle accordait dans l'édition de mars de la revue *Le Bâtisseur*, publiée par la Commission québécoise des normes professionnelles, la directrice générale de la CCOQ, Chantal Gauthier, a discuté de la réforme de l'assurance-emploi et de l'impact de la réforme sur les travailleurs et travailleuses de la construction. Elle a également mentionné que les membres de son comité et leurs amis sont invités à participer à la manifestation nationale ce samedi 27 avril à Montréal pour dénoncer le raccourci du régime

d'oeuvre qui sera en place dès le 9 septembre 2013.

23 avril 2013

Les travailleurs ont voté en faveur de la réforme de l'assurance-emploi à Montréal en

2011. Les travailleurs de la construction ont voté en faveur de la réforme de l'assurance-emploi

qui sera en place dès le 9 septembre 2013.

14 avril 2013

Négociation 2013

L'Alliance syndicale, composée de la CSD-Construction, de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction, du Conseil provincial Inter et du SQC, a élaboré un projet de convention collective à partir des revendications de toutes les organisations syndicales. Voir les

demandes syndicales et patronales qui figurent dans le tronc commun, soit les éléments qui se retrouvent dans les quatre conventions collectives: Résidentiel, Génie civil et Voirie, Institutionnel et commercial, Industriel. Les recueils des associations

Restez en contact

Inscrivez-vous à l'infolettre de la CSN-Construction pour en savoir plus sur notre syndicat et milieu de travail.

Courriel

m'inscrire

Espace membres

Mettre à jour votre disponibilité à travailler.

Négociation - mobilisation



Nouvelle édition

Le Bâtisseur

Télécharger une version PDF de notre bulletin
Publié par la CSN-Construction depuis 1965.

[Voir les parutions précédentes](#)



La condition féminine dans l'industrie de la construction

Les femmes accomplissent

des tâches

remplies par des

hommes.

Il y a encore un

chemin à faire.

[En savoir plus](#)



L'industrie en chiffres

L'industrie de la construction génère en moyenne 230 000 emplois directs par mois, soit 1 emploi sur 20 au Québec.

Source: Commission de la construction du Québec

Visitez le site Internet de la CSN-Construction Pour les nouvelles syndicales et tout savoir sur l'industrie de la construction, les chantiers, les événements, cliquez sur www.csnconstruction.qc.ca

À votre service partout au Québec



ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

1 800 463-1312

BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

1 800 463-2762

CÔTE-NORD

1 855 888-7152

ESTRIE

1 800 463-3629

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

418 986-3353

LANAUDIÈRE

1 855 759-6083

LAURENTIDES

1 855 759-6083

MAURICIE-BOIS-FRANCS

1 800 667-7572

MONTÉRÉGIE

1 855 261-0109

MONTRÉAL

514 598-2421

OUTAOUAIS

1 877 643 8723

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

1 800 363-6331

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

1 800 561-9824

www.csnconstruction.qc.ca

www.facebook.com/csnconstruction

Communiquez votre disponibilité à l'emploi, mensuellement,
un seul numéro de téléphone partout au Québec :

1 888 598-2044

LE BÂTISSEUR

Publié par la CSN-Construction

Décembre 2013

Production

Service des communications
de la CSN

Rédaction

Roger Deslauriers, André Fecteau
et Karyne Prigent

Photographies

Normand Blouin, Alain Chagnon
et Michel Giroux

Conception graphique

Philippe Brochard

Illustration

Alain Reno

Impression

et distribution
Service des
communications-CSN

Tirage

21 000 exemplaires
P.P. 40064900



**CSN
CONSTRUCTION**

2100, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2K 4S1

Téléphone

514 598-2044

Courriel

sec-fede@csnconstruction.qc.ca

